



Alexandre de BUCY,
Par la Grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, Évêque d'AGEN,

Attendu qu'il m'est est apparu nécessaire, pour un bon gouvernement pastoral de l'Église d'AGEN, de prendre conseil de personnes idoines, et que les membres du Conseil épiscopal de mon prédécesseur Monseigneur Hubert HERBRETEAU, me sont parues être toutes indiquées ;

Et vus le canon 473 § 4° du C.I.C.

Toutes choses bien considérées en droit comme en fait

DÉCRÉTONS :

Article 1^{er} : J'institue le Conseil épiscopal prévu par le canon 473 § 4°.

Article 2 : Sont nommés membres de ce Conseil :

- Monsieur l'Abbé Thibaud de La SERRE, en sa qualité de vicaire général,
- Monsieur l'Abbé Richard BOUCHET, en qualité de vicaire épiscopal,
- Monsieur l'Abbé Franck TAILLADE, en qualité de vicaire épiscopal,
- Madame Michèle BREUILLÉ,
- Madame Sylvie GIUSEPPI ;
- Et Mademoiselle Isabelle ROBIN.

Article 3 : À ce Conseil, sous la forme de « *Conseil épiscopal élargi* », seront adjoint les doyens, chaque fois que cela me paraîtra nécessaire.

Article 4 : À ma demande, toutes personnes membres de la Curie diocésaine, des Services diocésains, ou extérieures ; pourront être invitées, afin d'éclairer les travaux du Conseil, dans leurs domaines de compétences.

Article 5 : La présente nomination est faite pour une année.

Donné à AGEN, en l'Évêché, sous notre sceau, notre seing et le contreseing du chancelier du diocèse

L'an de Notre Seigneur 2024, le 2 Septembre

Par mandement,

Abbé Christophe FONTAÀ,
Chancelier



Alexandre de BUCY
† Alexandre de BUCY
Évêque